

**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 4 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 4 février les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 19h45 à la salle des fêtes de Thiron Gardais, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 28 janvier 2019

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. ROUSSEAU Jean, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, Mme MALHERBE Martine, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. LAMIRAUULT Luc, M. TUFFIER Daniel, M. BARRAL Christophe, M. LEBRUN Claude, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. MIGER Laurent, M. COUTANT Patrick

Etaient excusés : M. HOURY Daniel, Mme BRANDELON Sylvia, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. BIZARD Michel, M. POULAIN Michel, M. VILLEDIEU Christian, M. BONISSOL Charles

Assistaient également : M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
- 2- Demande de financement 2019
- 3- PLU intercommunal : modalités de consultation et de concertation
- 4- Adhésion aux chèques vacances pour l'ensemble des sites touristiques de la CdC
- 5- Communes nouvelles d'Arcisses et de Saintigny : conséquences sur les compositions d'instances
- 6- Mandat SAEDEL relatif à la Pépinière d'entreprise au Télécentre et à la Trésorerie à La Loupe : approbation du bilan de l'opération et quitus financier
- 7- Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du Budget 2019
- 8- Questions diverses

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 17 décembre 2018 à l'unanimité.

2. Demandes de financement

21. Pôle Gare de La Loupe

OBJET : Aménagement du Pole Gare de La Loupe : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FDI

Pour compléter le plan de financement de cette opération concernant un équipement structurant majeur de la CdC Terres de Perche, il est proposé au Conseil d'approuver le Plan de financement suivant, afin de solliciter une subvention de 50 980 € du Département au titre du FDI.

Dépenses		Recettes	
Travaux	599 761	DETR	225 000
Honoraires	89 964	Région	275 800
		Département	50 980
		Autofinancement	137 945
Total	689 725	Total	689 725

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce plan de financement et autoriser le Président à solliciter le Conseil départemental au titre du FDI à hauteur de 50 980 € pour réaliser ce projet.

↳ Délibération n°01-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

22. Hébergement touristique à la Ferme des Aulnays

Sujet non traité en séance

3. PLU intercommunal : modalités de consultation et de concertation

Objet : Modalité de concertation des PLUi du Perche Loupéen et du Perche Thironnais

Les PLUi ont été préconisés avant la fusion des communautés de communes des Portes du Perche (délibération du 5 décembre 2016) et du Perche Thironnais (délibération du 10 octobre 2016).

Dans ces délibérations, les modalités de concertation avec la population ont ainsi été listées :

1. Moyens offerts au public pour être informé

1.1. Organisation de réunions publiques pour présenter les documents produits et échanger avec la population sur le projet

1.2. Mise à disposition d'un dossier synthétique du PLUi dans chaque mairie

1.3. Mise à disposition des éléments du dossier PLUi au siège de la communauté de communes

1.4. Via le site Internet : état d'avancement du PLUi, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits, etc.

1.5. Via des articles d'informations dans la presse locale

1.6. Via les bulletins d'information des communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de préciser ces éléments, en ajoutant la nouvelle adresse du siège de la CDC Terres de Perche :

Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 28 240 La Loupe

et la nouvelle adresse du site internet de la CDC Terres de Perche où consulter l'état d'avancement du site internet : www.terresdeperche.fr

↳ Délibération n°02-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. Adhésion aux chèques vacances pour l'ensemble des sites touristiques de la CdC

OBJET : Adhésion aux chèques vacances pour l'ensemble des sites touristiques de la CdC

Le Conseil avait lors de la séance du 25 juin 2018, approuvé l'affiliation à l'Agence Nationale pour les chèques vacances pour les prestations commerciales proposées par le site du Domaine de l'abbaye à Thiron Gardais. Des clients ont également émis le souhait de pouvoir utiliser ce moyen de paiement pour régler les entrées du Parc Aquatique du Perche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'élargir la possibilité de paiement par chèques vacances à l'ensemble des sites commerciaux de la Communauté de communes Terres de Perche.

↳ Délibération n°03-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Communes nouvelles d'Arcisses et de Saintigny : conséquences sur les compositions d'instances

Arcisses :

Les élus de la commune de Coudreceau représentaient la CDC pour leur commune auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou. Cette représentation prend fin au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Vaudron, conseiller communautaire titulaire et Mme Gauthier, conseillère suppléante cessent leur mandat. Les membres des différentes commissions, élus et non élus, n'en font plus partie.

Saintigny :

La commune nouvelle de Saintigny a désigné ses représentants qui représenteront la CDC au sein des instances suivantes :

SICTOM de Nogent le Rotrou

Titulaire	Suppléant
BAYOU Michelle	GASSE Jean-François
BROUARD Christophe	BLAISE Murielle

PETR

Titulaire	Suppléant
LAMIRAULT Luc	TUFFIER Daniel

Parc d'Activité du Perche Eurélien (PAPE)

Titulaire
LAMIRAULT Luc

Monsieur Lamirault et Monsieur Tuffier conservent leur mandat de conseillers communautaires titulaires.
M. Lesieur et M. Menuge cessent leurs mandats de conseillers communautaires suppléants.

La commune de Saintigny a également désigné des personnes pour participer aux commissions de la CDC :

Voirie :	Bernard Rousseau et Achille Sainsot
Eau	Bernard Rousseau, Frédéric Lecointre et Achille Sainsot
Urbanisme	Daniel Tuffier
Economie	Carole Géraci
Tourisme	Marjorie Gache, Michelle Bayou, Odile Cajet et Fabienne Vinette
Jeunesse sport, service à la personne	Marjorie Gache, Jean-François Gasse, Béatrice Poivre, Sébastien Gabard

Objet : Election des représentants de la CDC Terres de Perche auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou

COMMUNE	Titulaire	Suppléant
Chassant	SINGLAS Stéphane	CHAMPION Claude
Combres	LAMIRAULT Guy	BOURGEOIS Serge
La Croix du Perche	DETAIL Michel	BOUTFOL Jacky
Frazé	LEROY Mireille	MASSON Fabien
Happonvilliers	HUILLERY Denise	PRIOLET Patrick
Marolles les Buis	DEBRAY Marc	MARTIN David
Nonvilliers Grandhoux	SMIDA Habib	BIGOT Paul
Saintigny	BAYOU Michelle	GASSE Jean-François
	BROUARD Christophe	BLAISE Murielle
Thiron Gardais	DORDOIGNE Jean Paul	MIGER Laurent
	DORDOIGNE François	BRILLAND Josette

Suite au départ de la commune de Coudreceau et à la création de la ville nouvelle de Saintigny, le Conseil communautaire désigne les représentants de la CdC, conformément au tableau ci-dessus.

↳ Délibération n°06-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Mandat SAEDEL relatif à la Pépinière d'entreprise au Télécentre et à la Trésorerie à La Loupe : approbation du bilan de l'opération et quitus financier

Objet : Mandat SAEDEL relatif à la Pépinière d'entreprise au Télécentre et à la Trésorerie à La Loupe : approbation du bilan de l'opération et quitus financier

Un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avait été passé avec la SAEDEL en 2013 concernant la création d'une pépinière d'entreprises, un télécentre et une trésorerie (Ancien Collège La Loupe).

La SAEDEL a adressé le bilan général et définitif de l'opération, à hauteur de 1 301 522,34 €.

La somme des avances versées par la CdC était de 1 315 681,14 €.

Une somme de 14 158,80 sera donc reversée à la CdC et enregistrée en recettes en 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ***approuve le bilan financier de l'opération,***
- ***donne le quitus financier pour le mandat***
- ***autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

↳ Délibération n°04-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du Budget 2019

OBJET : Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du Budget 2019

Dans l'attente du vote du Budget 2019 de la CdC Terres de Perche, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans un plafond limité à 25 % des crédits ouverts au budget 2018.

La somme des crédits ouverts en 2018 aux chapitres 20 – 21 – 23 du Budget de la CdC s'élève à 2 760 637 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autoriser le Président à engager ces dépenses dans un plafond de 2 760 637 x 25 % = 690 159 €.

↳ Délibération n°05-19 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Questions diverses

A – Compétence tourisme

Le Président informe les conseillers des travaux réalisés par la CDC en concertation avec l'Office de tourisme du Perche loupéen et thironnais afin de réorganiser la compétence tourisme de la CDC. Le 1^{er} janvier 2017, les offices de tourisme des Portes du Perche et du Perche thironnais ont fusionné entraînant une réorganisation du fonctionnement des OT. Il a également fallu s'adapter à la démission du Co-président Michel Détail et au départ des deux agents.

La convention entre la CDC et l'Office de tourisme géré sous forme d'association est en cours de révision.

B – Communication MSAP

Le Président distribue plusieurs supports de communication sur les actions menées par la MSAP de La Loupe :

- ↳ Ados : créez votre formation aux outils numériques à destination de vos parents
- Jeunes cherchent Job
- ↳ Newsletter des MSAP de La Loupe et Thiron Gardais

C – Fiscalité 2019

M. Guerin interroge le Président sur une éventuelle augmentation des taux d'imposition en 2019.

Le Président répond que les travaux de la commission finances sont en cours pour présenter les orientations budgétaires 2019. Depuis la fusion, la CDC travaille surtout à l'harmonisation de ses compétences et il n'y a pas eu de projets d'investissement lourds. De plus, les excédents des deux CDC permettent de ne pas envisager d'augmentation des taux en 2019.

D – Etat d'avancement des PLUi

M. Lamirault informe les conseillers qu'il a été demandé au bureau d'étude Citadia chargé d'élaborer les deux PLUi de ralentir le rythme des réunions et de commencer la rédaction d'un projet de territoire.

Ce projet de territoire devra s'attacher à une vision positive du diagnostic et mettre avant la qualité du territoire que les élus souhaitent puisque l'aspect quantitatif du développement relèvera des directives de l'Etat.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 8 février 2019

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.